PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260223-6_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026 – N° 6/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 13 février 2026, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de M. Xavier COMPAIN, Maire.

Etaient présents : Xavier COMPAIN, Jean-Marie LEROY, Eva TROEGER, Christine LANCASTER, Jean-Yves GUILLOUET, Danie LE PUT, Michèle LE GUEN, Jean-Michel MORVAN, Françoise PETIT LECLERC, Nathalie LE SCANF, Ludovic HUON, Didier GHEUX, Roselyne LIBERGE, Ghislaine LE POLÈS MICHEL, Marc LE CHAT, Valérie RUMIANO, Arnaud FICHOU, Gilles ROBIGO, Christèle DAISEY MOGÈRE, Éric DUVAL et Béatrix BAZIN.

Absents excusés : M. Jean-Luc DORNEMIN (donne procuration à M. Jean-Yves GUILLOUET), Mme Vanessa CIRICHELLI (donne procuration à M. Xavier COMPAIN), M. Joël HEUZÉ, Mme Marie-Odile JAECKERT et M. Christophe JOUAN.

Secrétaire de séance : Madame Michèle LE GUEN.

Conseillers en exercice : 26 - **Conseillers présents :** 21 - **Pouvoirs :** 2 - **Votants :** 23

CENTRE NAUTIQUE – CONVENTIONS SPORTIVES

Monsieur Didier GHEUX, Conseiller Municipal délégué, rappelle à l'assemblée, qu'à la suite de la dissolution du SIVOM de Bréhec actée au 31 décembre 2025, la gestion du Centre Nautique devient communale.

Afin d'assurer la continuité de l'activité, il est nécessaire de conventionner avec tous les partenaires en lien avec le SIVOM :

- Leff Armor Communauté : mise à disposition du personnel, mise à disposition du matériel, prise en charge de la voile scolaire (écoles du territoire)
- Fédération Française de Voile : formation FFVOILE CQP stagiaire (moniteurs en formation)
- Education Nationale : conventions tripartites centre nautique/écoles/Education Nationale pour la voile scolaire, projets pédagogiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 17 voix pour et 6 abstentions :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute convention utile à la continuité de l'activité sportive du Centre Nautique.

Le Maire,

Affiché le : 26 FEV. 2026

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Xavier COMPAIN